



Certified by



Objet : Rapport de Réunion SLN / Direction des affaires maritimes de Nouvelle Calédonie

Date : 06 Aout 2021

Lieu de la réunion : direction des affaires maritimes de Nouvelle Calédonie.

Personnes présentes lors de la réunion.

PORT AUTONOME : Monsieur Thierry Canteri – Directeur des affaires maritimes de NC
Monsieur Emeric Faure – Directeur adjoint du service des affaires maritimes
Monsieur Mickaël Bernard, inspecteur des affaires maritimes

SLN : Madame Stéphanie CHARDIN / Chef de projet SLN pour le projet transbordement.
Monsieur Hugues DANIS / Assistant chef de projet pour SLN
Monsieur Hubert PIQUEMAL / Expert maritime pour SLN projet transbordement.

Objet de la réunion : Présentation de l'avancement du projet de transbordement
Présentation du site de Transbordement retenu et démarche effectuée pour sa sélection.
Demande concernant la classification réglementaire des pontons grues par les affaires maritimes de Nouvelle Calédonie

Support :

Cartographie de la zone de transbordement
Schémas de principe du système de transbordement.
Documents techniques ponton-grue

Compte rendu de réunion :

- **Madame Chardin** rappelle aux représentants de la direction des affaires maritimes les éléments principaux concernant le principe de transbordement pour l'export des minerais de nickel par la SLN.
 - Nécessité des opérations de transbordement (Cout fret / logistique/ disponibilité des navires, faisabilité technique).
 - Paramètres ayant conduits au choix du site (partie Nord-Ouest de la grande rade) et co- activité réelle ou potentielle.
 - Paramètres concernant les volumes exportés et le nombre de navires du projet.
 - Detaille le type d'outil nécessaire et précise la nécessité de connaitre le classement réglementaire de ces pontons-grue pour que les sous traitants et fournisseurs puissent se positionner en toute connaissance de cause.

- **Monsieur Danis** détaille le dérouler du projet :
 - **Planning du projet**
 - **Sociétés d'ingénierie associée au projet.**
 - **Services Administratifs déjà rencontrés.**
 - **Avancée du projet – méthodologie, points finalisés, points en cours d'investigation.**
 - **Grande nécessité de préciser le cadre réglementaire local pour les pontons-grue.**
 - **Définir précisément le service administratif instructeur pour les pontons barge**

- **Monsieur Piquemal** effectue une présentation technique du projet.
 - **Principe du transbordement sur coffres multiples**
 - **Détail des outils techniques mobiles (Ponton grue / navette / navire export).**
 - **Traitement du système en cas de cyclone.**

 - **Détail du mode opératoire des opérations**
 - **Arrivée du navire export / remorquage & lamanage nécessaire**
 - **Mise en place des ponton-grue / remorquage & lamanage nécessaire**
 - **Mise en place des navettes**
 - **Opérations de transbordement**
 - **Départ du navire export chargé**
 - **Précision sur la gestion technique et opérationnelle des pontons-grue.**

Demande de précision concernant

- **Réglementations techniques applicables (divisions et conventions applicables)**
- **Type de délibération locales applicables**
- **Type de documents nécessaires requis pour les pontons -grue et les navettes**
- **Code du travail applicable pour le personnel des ponton-grue**
- **Problèmes de norme anti-polution applicable aux ponton- grue et aux navettes.**

Les règlements applicables sont listés par Monsieur FAURE et sont l'objet d'un mail récapitulatif.

Ces réglementations applicables ne sont pas toujours les même suivant que les pontons-grue sont classés en navigation internationale ou en navigation domestique.

L'obligation. De dérogation au monopole de pavillon est précisé pour les navettes

L'administration des affaires maritime précise la nécessité de ternir ses services informés en continu pour les matériels retenus afin que les échanges techniques et réglementaires puissent être effectués en temps réels et ainsi ne pas affecter la mise en service des équipements.

Une demande est précisée par les affaires maritimes concernant le TML des cargaisons embarquées sur les navires exports et plus spécifiquement le suivi et la traçabilité des



Certified by



TML ainsi que les effets sur la valeur du TML final sur le mélange de cargaison sur cargaisons de TML différentes.

HP EXPERT SARL

Expertise Maritime, Industrielle et Transport

Immeuble Le Botticelli

29, rue Georges Clémenceau

98 800 NOUMEA

Email : contact@hpexpert.nc

Tél. : 28 80 08 - 76 32 69

Rideal : 843 623.001